

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE
CABINET

BRIGADE NATIONALE DE SAPEURS POMPIERS
DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PREVENTION
DEUXIEME COMPAGNIE

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

N° 2020 0 0 4 3 9 /MATDS/CAB/BNSP/DEP/2^{ème}CIE

RAPPORT

DE VISITE DE SECURITE INCENDIE
DE LA PHARMACIE ET LES DEPÔTS
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SOURÔ SANOU
BOBO-DIOULASSO

CHU Sourô SANOU
Direction des Services Généraux et de la Logistique
Arrivée le <u>30/08/20</u>
Enregistré sous le n° <u>227</u>

L'an deux mil vingt-deux et le 16 Septembre à quinze (15) heures trente (30) minutes, une équipe de la deuxième compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers a effectué une visite de sécurité incendie qui a concerné la pharmacie et les différents dépôts de médicaments du Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU situé au secteur n° 08, Arrondissement n°06 de la ville de Bobo-Dioulasso.

L'équipe des Sapeurs-Pompiers était composée de :

N°	Grade	Noms et Prénom	Observations
1.	LTN	OULE P Benoit	Commandant adjoint de la 2 ^{ème} Compagnie
2.	ADC	BARRO Mahamadou	Chef de Centre de secours 2 ^{ème} compagnie
3.	SCH	SOURABIE Brahima	Service prévention 2 ^{ème} compagnie
4.	2°cl	KINDO Ousséni	Conducteur

Eléments Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Observations
1.	GONDE Hamed	Directeur des services généraux et logistiques
2.	FOFANA Souleymane	Chef du département de la pharmacie
3.	ROUAMBA Nazaire	Chef de service dispensation et distribution

I- DESCRIPTION SOMMAIRE

Le Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU, objet de la visite est situé au secteur n°08 de l'arrondissement N°06 de la commune de Bobo-Dioulasso et comprend plusieurs sites :

- ❖ Le site principal qui abrite la direction générale
- ❖ L'hôpital du jour Adulte
- ❖ L'hôpital du jour pédiatrie (mères-enfants)
- ❖ Le site psychiatrie

Le site principal abritant les pharmacies et les différents dépôts qui font l'objet de la visite, est bâti sur une superficie d'environ 39.983 m². Ce site du Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU est un établissement de Santé de référence.

La pharmacie et les différents dépôts peuvent être décrits comme suit :

Pharmacie principale :

- Un (01) magasin pour dépôt de médicament ;
- Un (01) magasin pour dispositif médicaux ;
- Un (01) magasin pour solutés et consommables massifs ;
- Sept (07) bureaux pour l'ensemble du bloc pharmacie
- Un (01) magasin pour dépôt de médicaments ;
- Un (01) local technique
- Des locaux sanitaires

Les différents dépôts qui ont fait l'objet de visite

- Dépôt urgences chirurgicales,
- Dépôt urgences médicales
- Dépôt vente principale
- Dépôt femme en couche (maternité)
- Dépôt pédiatrie
- Dépôt bloc opératoire

Selon la réglementation en matière de sécurité incendie en vigueur au Burkina Faso, Le Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU est un Etablissement Recevant du Public de type **U** (établissement sanitaire) de la 1^{ère} catégorie et comportant des activités secondaires de types **W** (administration) **L** (salle de réunion). **M** (magasins) **N** (restaurant) **S** (bibliothèque) et **V** (établissement de culte)

En conséquence, les dispositions réglementaires suivantes lui sont donc applicables :

- Code de l'urbanisme et de la construction du Burkina (LOI N°017 DU 18 MAI 2006).
- Code du travail du Burkina Faso.
- Décret N°2008-035/PRES/PM/MHU/DEF/MATD portant procédure d'obtention de permis de construire.
- Décret N°97-316/PRES/PM/MATS/MIHU du 29 Juillet 1997 portant règle générale de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 25 Juin 1980 portant sur réglementation de sécurité incendie contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (texte français).

III. CONTROLE

Le contrôle exercé par l'administration ne dégage pas les constructeurs, les installateurs et les exploitants, des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Les propriétaires et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne et dans la limite de ses prérogatives, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation.

IV. IMPLANTATION - DESSERTE ET ACCESSIBILITE

L'établissement est implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 39.983 m². Il est limité au Nord par le trésor Public ; à l'Ouest par la rue « FAMECHON » ; à l'Est par l'Avenue de la « république » et au Sud par la rue « commandant Moumouni OUEDRAOGO ». Il est desservi au Nord par une rue non dénommée où se trouve sa façade principale. L'établissement est accessible aux engins de secours et de lutte contre l'incendie par sa façade principale située au Nord.

V. CONSTRUCTION

L'établissement comprend plusieurs bâtiments distincts à simple rez-de-chaussée et en étage. L'ensemble de la construction est traditionnel (en béton, bardage métallique) avec un remplissage en briques, possède une charpente en métallique avec une toiture en tôle. Le cloisonnement interne est organisé de façon traditionnelle (compartiment), les aménagements intérieurs et les escaliers sont asservis à la détection.

VI. DEGAGEMENTS

L'ensemble des dégagements des locaux sont en nombre insuffisant et mal repartis. Les dégagements verticaux et circulations sont peu satisfaisants.

VII. VENTILATION – DESENFUMAGE

La ventilation est de type naturel et est assurée par les ouvrants en façade

VIII. ELECTRICITE - ECLAIRAGE

VIII.1 Electricité

Le Centre Hospitalier Universitaire SOURÖ SANOU, est alimentée en électricité par le réseau National (SONABEL) et dispose des groupes électrogènes.

L'établissement dispose des organes de coupures générales et des organes de coupures secondaires accessibles aux secours à chaque niveau.

VIII.2 Eclairage

VIII.2.1 Eclairage Normal

L'éclairage normal de l'établissement est peu satisfaisant.

VIII.2.2 Eclairage de sécurité

L'établissement ne dispose pas de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) et de Blocs Autonomes d'Eclairage d'Ambiance (BAEA) ; sauf quelques bâtiments en possèdent.

IX. CHAUFFAGE - CLIMATISATION

La climatisation est assurée par des appareils individuels. Il n'y a pas de chauffage.

X. MOYENS DE SECOURS

En général Le Centre Hospitalier Universitaire SOURÔ SANOU ne dispose pas de moyens de secours.

Moyens d'extinction

Des extincteurs par endroit et souvent non vérifiés

Système de sécurité incendie, système d'alarme

L'établissement ne dispose pas de système de sécurité incendie, par conséquent aucun essai n'a été effectué.

X. ANALYSE DU RISQUE

A la suite de la visite il apparaît que le risque d'incendie dans cet établissement est inhérent à la nature des installations et de son exploitation.

L'éclosion d'un incendie pourrait provenir :

- Des installations électriques défectueuses et non conformes,
- De certains produits inflammables ou chimiques, mal conservés.
- Du mauvais entreposage des cartons au sol et sur les armoires dans certains bureaux,
- D'une cause fortuite (action de fumeur ou mouvement d'humeur aux alentours)

La propagation serait liée :

- à la nature des matériaux de construction,
- aux emballages vides et divers documents dans certains magasins,
- à l'entreposage éventuel des cartons au sol et sur les armoires dans certains locaux,
- au manque de la détection et de l'alarme dans les bureaux.

La propagation interne horizontale pourra être favorisée par la nature de la construction et le mauvais isolement intérieur entre les différents locaux par endroit.

Le risque pour les personnes serait engendré par :

- le manque des consignes de sécurité et leur méconnaissance.
- le manque de balisages indiquant les différents niveaux des locaux

Le risque pour les sapeurs pompiers pourrait être effectif par :

- la stabilité au feu des structures et l'ensemble de l'infrastructure qui ne sont pas connus
- le manque d'affichage des plans de l'établissement
- l'installation des persiennes et des grilles fixes au niveau des fenêtres de certains bureaux

L'évacuation serait rendue difficile en raison de :

- Absence de plan d'évacuation et le manque de blocs autonomes d'éclairage de sécurité
- Le manque de personnel formé à la sécurité incendie.

En conclusion

L'établissement présente globalement un niveau de sécurité insatisfaisant.

Cependant, l'application des prescriptions suivantes en vue d'améliorer la sécurité contre les risques d'incendie de panique et d'explosion, sont nécessaires

X. PRESCRIPTIONS

Prescriptions d'ordre général

Pharmacie principale

- 1- Maintenir en bon état de propreté l'ensemble des bureaux.
- 2- Maintenir libres les allées encombrées par le dépôt anarchique des cartons
- 3- Protéger les fils électriques qui pendent sur les murs
- 4- Réaliser une fenêtre ouvrant dans le sens de l'évacuation dans le bureau du chef du département de la pharmacie
- 5- Protéger le coffret électrique au niveau de la pharmacie
- 6- Réaliser les palettes pour le stockage des cartons de produits
- 7- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- 8- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces fils des rallonges ne traversent pas les allées
- 9- Isoler et protéger les tableaux électriques
- 10- Réaliser des ouvertures dans le sens de l'évacuation dans les locaux et bureaux
- 11- Protéger le disjoncteur au niveau de la pharmacie
- 12- Libérer les circulations de tout obstacle

Dépôt urgences chirurgicales

- Rendre étanche le plafond du local pour éviter l'écoulement de l'eau de pluie sur les médicaments
- Protéger les fils électrique qui pendent sur les mûrs
- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces files des rallonges ne traversent pas les allées
- Isoler et protéger les tableaux électriques

Dépôt vente principale

- Protéger les fils électrique qui pendent sur les mûrs
- Augmenter l'éclairage du guichet n°2
- Réaliser les ouvrants pour bien aérer les guichets
- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces files des rallonges ne traversent pas les allées

Dépôt femme en couche (maternité)

- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces files des rallonges ne traversent pas les allées
- Déplacer les prises électriques qui reçoivent l'eau du climatiseur
- Déplacer les cartons stockés à côté des prises électriques

Dépôt pédiatrie

- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces files des rallonges ne traversent pas les allées
- Réaliser des palettes pour le stockage
- Déplacer les cartons stockés à côté des prises électriques

Dépôt bloc opératoire

- Nettoyer régulièrement les éventuelles toiles d'araignées, car constituant un combustible pouvant faciliter la propagation d'un feu
- Réaliser des prises électriques en nombre suffisant de sorte à éviter l'utilisation de multiprises, des rallonges, afin que ces files des rallonges ne traversent pas les allées
- Réaliser des palettes pour le stockage
- Déplacer les cartons stockés à côté des prises électriques

Prescriptions relatives aux moyens de secours

- 1- Placer des détecteurs autonomes sensibles aux fumées et aux gaz de combustion en nombre suffisant à tous les niveaux, dans les circulations horizontales et des détecteurs appropriés au risque dans les locaux à risques importants.
- 2- Installer des extincteurs appropriés aux risques au niveau de la pharmacie et à chaque dépôt pour leur défense.
- 3- Installer un Robinet d'Incendie Armée (RIA) au niveau de la pharmacie principale pour sa défense
- 4- Baliser les cheminements empruntés par le personnel par des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.
- 5- Installer des blocs autonomes d'éclairage d'Ambiance pour l'ensemble des locaux à tous les niveaux.
- 6- Désigner une personne qualifiée de la sécurité incendie pour s'occuper de toutes les questions relatives à la sécurité.
- 7- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'incendie.
- 8- Etablir et tenir à jour des consignes de sécurité claires qui seront portées à la connaissance du personnel dans les lieux fréquentés par le personnel. Ces consignes devront indiquer :
 - ✓ L'interdiction de fumer dans les locaux à risques particuliers. Cette prescription doit être affichée bien en évidence, soit en caractères lisibles, soit au moyen de pictogrammes à plusieurs endroits.
 - ✓ Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie.
 - ✓ La procédure d'alerte des services d'incendie et de secours (Sapeurs-Pompiers).
- 9- Faire respecter en permanence les consignes de sécurité.

- 10- Disposer d'un extincteur à poudre polyvalente ABC de 06 kg pour les compteurs électriques
- 11- Numéroté les extincteurs en une série unique.
- 12- Baliser les cheminements à emprunter par le public pour l'évacuation par des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) de sorte que de tout point accessible au public, celui-ci en aperçoive au moins un, même en cas d'affluence.

RECOMMANDATIONS

- 1- Former le personnel à la manipulation des extincteurs
- 2- Former le personnel à l'évacuation d'un établissement
- 3- Réaliser périodiquement des exercices d'évacuation de concert avec les sapeurs-pompiers

La Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

Bobo-Dioulasso, le 28 SEP 2022



Chef de Bataillon GO Mamadou
Commandant la 2^{ème} Compagnie

MINISTERE DE LA SANTE ET DE
L'HYGENE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
SOURO SANOU

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES SERVICES GENERAUX
ET DE LA LOGISTIQUE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Bobo, le 21 aout 2023

**DEVIS ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE
INCENDIE AU CHUSS**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Acquisition et installations d'équipements de sécurité incendie					
01	Extincteurs à CO2 5kg	U	40	215 600	8 624 000
02	Bloc autonome de sécurité	U	30	226 500	6 795 000
03	Détecteurs de fumée	U	40	105 000	4 200 000
04	Déclencheurs d'alarme	U	10	410 600	4 106 000
05	Sirène de sécurité	U	10	255 800	2 558 000
06	Câble rigide 3x2, 5 mm2	Rouleaux de 100ml	20	105 000	2 100 000
07	Goulotte de 20	Barre	50	15 000	750 000

Installation de Robinet d'Incendie Armée (RIA)					
08	Poteaux à incendie	u	03	1 050 000	3 150 000
Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs et simulation des cas d'incendie					
09	Formations	u	1	5 000 000	5 000 000
TOTAL GENERAL					37 283 000

Arrêté le présent devis estimatifs a la somme de : **Trente-sept millions deux cents quatre-vingt-trois mille (37 283 000) FCFA**

Le Directeur



Ahmed GONDE
Administrateur des services de Santé



MINISTRE DE LA SANTE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
SOURO SANOU

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES SERVICES GENERAUX
ET DE LA LOGISTIQUE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Bobo, le 21 aout 2023

**DEVIS ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE
INCENDIE AU CHUSS**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Acquisition et installations d'équipements de sécurité incendie					
01	Extincteurs à CO2 5kg	U	40	215 600	8 624 000
02	Bloc autonome de sécurité	U	30	226 500	6 795 000
03	Détecteurs de fumée	U	40	105 000	4 200 000
04	Déclencheurs d'alarme	U	10	410 600	4 106 000
05	Sirène de sécurité	U	10	255 800	2 558 000
06	Câble rigide 3x2, 5 mm2	Rouleaux de 100ml	20	105 000	2 100 000
07	Goulotte de 20	Barre	50	15 000	750 000

Installation de Robinet d'Incendie Armée (RIA)					
08	Poteaux à incendie	u	03	1 050 000	3 150 000
Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs et simulation des cas d'incendie					
09	Formations	u	1	5 000 000	5 000 000
TOTAL GENERAL					37 283 000

Arrêté le présent devis estimatifs a la somme de : **Trente-sept millions deux cents quatre-vingt-trois mille (37 283 000) FCFA**

Le Directeur



Ahmed GONDE

Administrateur des services de Santé

